



Heritage non équitable entre enfants

Par **emmdemus**, le **21/04/2014** à **22:16**

Bonsoir,

Ma femme a 1 frère et trois soeurs. 2 des soeurs ont déjà hérité dans les années 90 d'un terrain de construction de 10 ares a peu près, le père n'avait plus de terrains constructible, et c'est pour cela que les autres enfants ont eu un dédomagement de 50000 francs chacun a peu près a la meme époque, sauf que la valeur des terrains était largement supérieure a ce dédomagement.

Question; les soeurs lésés peuvent-t-elles demander une rallonge du dédomagement, a la valeur des terrains a batir. si oui, comment est calculée le prix des terrains?

Valeur actuelle moins le dédomagement de l'époque? ou valeur de l'époque des terrains? Si oui peut-on demander un dédomagement pour la jouissances des 2 terrains depuis 25 ans, alors que les soeurs lésées ont du attendre tant d'années pour jouir du reste d'héritage.

Merci pour votre réponse.